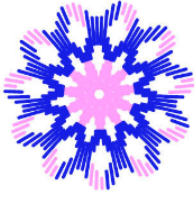
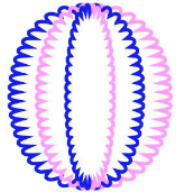


Appel à projets régional - Economie Sociale et Solidaire



Innovation sociale - Amorçage



ABONDEMENT PARTICIPATIF AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET J'ADOpte UN PROJET

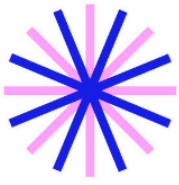
Qu'est-ce que l'abondement participatif ?

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la plateforme de financement participatif J'adopte un projet, lance un dispositif d'abondement participatif pour soutenir les projets d'innovation sociale et les projets en phase d'amorçage. Ces projets doivent s'inscrire dans les objectifs de la stratégie Néo Terra.

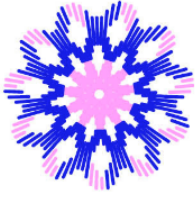
Fondée en 2014 par plusieurs acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) – ADIE, CRESS, France Active, URSCOP, le Crédit Coopératif et le réseau des CIGALES – avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, la plateforme J'adopte un projet a déjà accompagné plus de 700 initiatives locales et mobilisé 3 millions d'euros de financement citoyen pour le développement du territoire. Son expertise ne réside pas seulement dans l'utilisation d'un outil performant, mais aussi dans l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets. Si créer une présentation attrayante de son projet est essentiel, identifier ses contributeurs et savoir les mobiliser de manière efficace est tout aussi crucial. Sur ces aspects, l'équipe de J'adopte un projet offre un véritable accompagnement, apportant une plus-value en termes de compétences pour les structures accompagnées.

L'abondement participatif repose sur 3 piliers :

- **Mobiliser la participation citoyenne** pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et offrir aux porteur-se-s de projets de nouvelles sources de financement ;
- **Réunir les citoyens, acteurs privés et publics** autour du développement des structures accompagnées, pour la création de nouveaux projets, la pérennisation d'emplois ou leur changement d'échelle ;



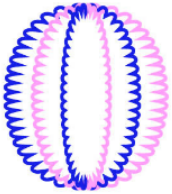
- Compléter l'offre de financement locale en dons et subventions, en s'inscrivant dans une dynamique collective, afin de co-construire les projets avec les différents partenaires.



Et concrètement ?

Les dons des citoyens sont multipliés par le soutien financier des partenaires publics et/ou privés qui s'engagent aux côtés des projets.

Concrètement, pour chaque euro donné au projet dans le cadre d'une campagne de financement participatif, la Région Nouvelle-Aquitaine verse un montant équivalent selon le schéma ci-joint (dans la limite d'un montant maximum défini en début de campagne).



1 € participation citoyenne

+



1 € partenaire

=

2 fois plus de dons

Objectifs de l'appel à projets

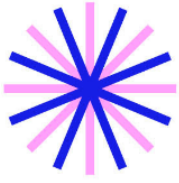
- Soutenir les projets d'innovation sociale tels que définis par la Région Nouvelle-Aquitaine (lauréats de l'AMI Innovation Sociale) dans leur besoin d'investissements amortissables ;
- Renforcer le soutien financier pour les projets de l'ESS dans leur phase d'amorçage et de lancement d'activités dans leur besoin d'investissements amortissables ;

Calendrier

Les candidatures pourront être déposées du 9 décembre 2024 au 2 février 2025.

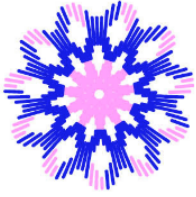
Nous proposons trois réunions d'informations collectives pour présenter le dispositif aux porteur-se-s de projet :

- 17 décembre 2024 de 12h à 12h45
- 16 janvier 2025 de 12h à 12h45
- 30 janvier 2025 de 12h à 12h45



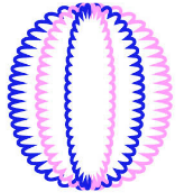
Les projets sélectionnés devront pitcher devant un jury. Une session en visio-conférence sera organisée :

- Jury en visio-conférence le 6 février 2025 de 9h à 12h30



Composition du jury :

- Région Nouvelle-Aquitaine - Chargé.e de mission ESS
- Région Nouvelle-Aquitaine - Innovation sociale
- Région Nouvelle-Aquitaine- Direction FSE – référente du dispositif
- CRESS
- Coopérative Tiers-lieux (si candidats)
- J'adopte un projet



Les lauréats (environ 12 projets) devront participer aux trois demi-journées de formation pour le montage et l'animation d'une campagne de financement participatif avec l'équipe de J'adopte un projet. Les formations en visio-conférence auront lieu :

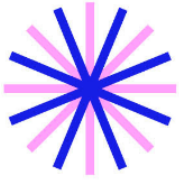
- Le 11 février 2025 de 9h à 12h30
- Le 12 février 2025 de 9h à 12h30
- Le 13 février 2025 de 9h à 12h30

Les campagnes de financement participatif avec abondement se dérouleront du 19 mars 2025 jusqu'au 5 mai 2025 (tous les lauréats lanceront leur campagne en même temps selon le calendrier établi).

Bénéficiaires

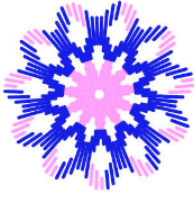
Seuls les porteur-se-s de projets dont les statuts relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire tels que définis par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et les tiers-lieux référencés par la Coopérative Tiers-lieux sont éligibles à l'abondement régional :

- Les associations régies par la loi de 1901,
- Les coopératives,
- Les entreprises solidaires avec l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale),
- Les entreprises adaptées et ESAT,
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- Les sociétés commerciales de l'ESS (non coopératives) dont la reconnaissance de la qualité « ESS » a été établie auprès des greffes du Tribunal de commerce.

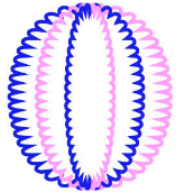


Montant

L'abondement participatif de la Région Nouvelle-Aquitaine sera de :



- 2 500€ - projets « classiques de l'ESS » (1 euro citoyen abondé par 1 euro Région)
- 5 000€ maximum - projets « tiers-lieux » (1 euro citoyen abondé par 1 euro Région)
- 10 000€ - coup de cœur du jury (1 euro citoyen abondé par 3 euros Région)



Le versement de l'abondement est **soumis à l'atteinte de l'objectif à 100%** sur la campagne de financement participatif suivant le principe du « tout ou rien » et **uniquement pour des dépenses d'investissement amortissable.**

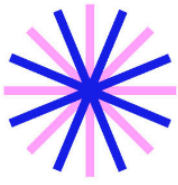
Enveloppe globale estimée : 60 000 € pour 12 projets

Critères de sélection

Afin de garantir aux citoyens la viabilité et le sérieux des projets présentés, les porteurs-ses de projet devront :

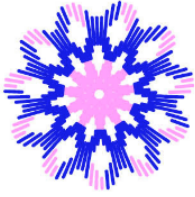
- s'inscrire dans un parcours d'accompagnement auprès des acteurs de l'accompagnement et du financement de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale (CRESS, URSCOP, Coopérative des Tiers Lieux, France Active Nouvelle-Aquitaine, INAE, incubateurs ESS, AMI tiers-lieux, AMI Innovation sociale, AMPLI, DLA, etc...);
- être en capacité de mobiliser une communauté de citoyens.

Le dispositif s'adresse aux projets d'innovation sociale ou en phase d'amorçage et de lancement d'activités dont le siège social est en Nouvelle-Aquitaine. Ils devront s'inscrire dans les orientations de la politique régionale ESS et être en lien avec les **20 axes stratégiques de Néoterra** :



Ressources naturelles

- **Economie circulaire** (dont zéro déchets, antigaspi alimentaire)
- **Ressources naturelles et accompagnement à la transition écologique**
- **Energie** (production vertueuse et consommation responsable) & **Climat** (adaptation au changement climatique)

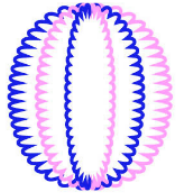


Solidarités

- **Pouvoir agir** (créer une dynamique d'engagement et de pouvoir d'agir des habitants sur un territoire)
- **Offre de service de proximité** (porté par des citoyens en lien avec les collectivités)
- **Entrepreneuriat ESS des jeunes**

Agriculture & alimentation

- **Ressources** (pour l'agriculture)
- **Consommation** (circuits de vente alternatifs)
- **Inclusion sociale et IAE** (insertion par l'activité économique)
- **Modèle coopératif** (et coopérations territoriales en lien avec les collectivités - SCIC, CAE, PAT, DAT, espaces test)



Economie

- **Insertion professionnelle et formation**
- **ISO** (dont nouveaux modèles économiques et numérique), **QVCT, RSE**
- **Culture** (droits et médiation culturels, cohésion, lien social, insertion, handicap, dev. territorial, et/ou transition)
- **Tourisme** (durable, social et innovant)

Mobilité & habitats

- **BTP durable** (pratiques vertueuses , matériaux et modèle économique)
- **Habitat** (partagé, participatif, éco quartier, solidaire et accès au logement)
- **Mobilité** (responsable, partagée, douce, solidaire, vélo logistique, coopération avec les transports publics)

Santé

- **Santé** (et attractivité des métiers de la santé)
- **Silver économie et service à la personne** (SAP)
- **Handicap**

Comment faire ma demande?

Les porteurs de projets pourront candidater via le formulaire simplifié en ligne :

<https://airtable.com/app8xRekja8vWUvQ8/pagpqBHaWNHwJB6LJ/form>

Modalités de l'abondement

L'abondement intervient uniquement dans le cadre d'une campagne de financement participatif avec J'adopte un projet. Les porteur-se-s de projet sont donc accompagnés par l'équipe de la plateforme J'adopte un projet.

L'objectif financier de la campagne devra porter sur une dépense d'investissement amortissable (hors immobilier). Cette dépense ne devra pas faire l'objet d'une aide Région en cours ou future sur l'année 2024/2025.

Le décaissement de l'abondement sera réalisé dès la fin de la campagne (sous réserve de l'atteinte de l'objectif) par J'adopte un projet.